

Fléac



Janvier 2008 - N° 187

Contact



Journal municipal d'informations et de liaison - Mairie de Fléac : 05 45 91 04 57
E.mail : mairiefleac@wanadoo.fr - Site Internet : www.fleac.fr



Tableau de M^{me} Laure GAUTRY



*Inauguration
du mur
des droits
de l'enfant*



(Voir article page 5)

AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le **jeudi 29 novembre 2007. Il a adopté les décisions suivantes :**

■ Régularisations foncières rue de la Vergne :

Il s'agit de régulariser 3 parcelles foncières, les sections AP478 (70m²), AP480 (30m²) et AP482 (19m²), qui forment une partie de l'assiette de la rue de La Vergne (les trottoirs).

Le conseil accepte l'acquisition gratuite de ces parcelles et la prise en charge des frais d'acte notarié liés à ce transfert de propriété.

■ Convention tripartite entre la Comaga, la commune de Fléac et la S.A. Le Foyer :

La commune de Fléac conventionne avec la Comaga et la S.A. Le Foyer pour la réalisation de 30 logements locatifs publics aux Pierrailles III «Les Jardins de Margot».

Cette convention s'inscrit dans les engagements de production de logements locatifs publics du «Plan de Cohésion Sociale» signé par la Commune. Son objet est de définir les modalités de soutien financier apporté par la Comaga à la S.A. Le Foyer. Cette société HLM va acheter 30 logements au constructeur de l'opération «Les Jardins de Margot». La Comaga versera à la S.A. Le Foyer une contribution financière égale à 4 000 € par logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). Le concours financier communautaire s'élèvera au total à 120 000 €.

■ Décision modificative budgétaire relative au secteur enfance jeunesse :

Rappel : Il a été prévu au budget 2007, 140 000 € de recettes de fonctionnement provenant princi-

palement de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Cette dernière ne pouvait pas en mars 2007 établir les montants prévisionnels de sa participation du fait de l'adoption de nouveaux critères au niveau national.

Par ailleurs, parmi ces nouvelles dispositions CAF, les participations doivent être assises sur des dépenses réalisées dans l'année, ce qui est nouveau pour l'activité Centre de Loisirs. Il s'avère aujourd'hui que la CAF a adressé en mairie un engagement de versements sur 2007, pour les secteurs enfance et jeunesse, supérieur aux prévisions.

Afin d'en tenir compte, de régulariser les fréquentations 2007 sur les secteurs enfance et jeunesse toutes activités confondues et pour la mise en conformité des activités avec le nouveau Contrat CEJ, il est proposé la décision modificative suivante : ouvrir 30 083 € de crédit supplémentaire en recettes de fonctionnement et ouvrir 30 083 € de crédit supplémentaire en dépenses à l'association MJC.

La section de fonctionnement restant équilibrée.

■ Versement anticipé de la Subvention 2008, pour les secteurs Enfance/Jeunesse, à l'association MJC Fléac :

Afin d'éviter des problèmes de trésorerie à l'association MJC et compte tenu du partenariat existant entre la Commune et l'association MJC par la conclusion de plusieurs conventions notamment pour les services délégués, il est proposé (comme depuis plusieurs années) d'anticiper le mandatement d'une partie de la subvention attendue par l'Association pour 2008.

Comme l'association n'a pas encore clos l'exercice comptable 2007, il est proposé de retenir le prévisionnel 2007 comme base et de mandater en janvier 2008, un acompte de 30%, soit la somme de 53 380 €.

■ Acquisition de livres sur l'histoire locale :

La section Histoire Locale de l'association MJC de Fléac vient de terminer la rédaction d'un livre intitulé : «Il était une fois Fléac». Ces livres sont mis en vente à la MJC au prix de 20 € le livre, avant la fin décembre 2007.

Il est proposé d'acquérir pour le compte de la commune 250 ouvrages à 20 €, soit pour la somme totale de 5 000 €. Ces livres sont destinés à être offerts, lors d'événements communaux importants, et ce jusqu'à épuisement des exemplaires acquis.

■ Convention entre les Communes de Fléac et de Hiersac pour la mise à disposition d'équipements sportifs :

La municipalité a demandé à la commune de Hiersac s'il lui était possible de «prêter» ses équipements, pour une utilisation par l'association «l'Etoile Sportive», pour la saison 2007/2008 et ce pendant les périodes d'indisponibilité du stade de football de Fléac, pour intempéries notamment.

La commune de Hiersac est d'accord pour une mise à disposition gratuite du stade comprenant terrain de jeux, vestiaires avec douches, WC et éclairage.

Les frais d'électricité et d'eau seront à la charge de la commune de Fléac, ainsi que les remboursements de dégâts éventuels.

VŒUX



*Le Conseil municipal et l'Equipe du Journal
vous souhaitent d'Excellentes Fêtes
et vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2008.*



ELECTION : MODE DE SCRUTIN

Les conséquences de l'évolution démographique de la Commune sur le mode de scrutin des prochaines élections municipales à Fléac.

La commune de FLEAC compte aujourd'hui plus de 3 500 habitants (3 677 habitants exactement).

Cette évolution démographique aura des conséquences non négligeables sur le mode de scrutin applicable aux prochaines élections municipales. Celui-ci sera un scrutin de liste à deux tours,

avec des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir (27).

Plus aucun panachage ne sera autorisé sous peine de nullité des bulletins panachés (c'est-à-dire des bulletins dont certains noms seraient rayés ou dont la présentation serait modifiée).

Chaque liste devra respecter la Parité (1 homme, 1 femme ou l'inverse).

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour, un second tour sera nécessaire.

Enfin, la liste ayant la majorité absolue au 1^{er} tour ou, ayant la majorité relative au 2^{ème} tour (c'est-à-dire arrivant en tête) obtiendra automatiquement la moitié des sièges à pourvoir arrondie à l'entier supérieur.

Les sièges restants à pourvoir seront répartis ensuite entre toutes les listes ayant atteint au moins 5 % des suffrages exprimés (y compris la liste arrivant en tête), selon les modalités de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.



REPAS DES ANCIENS

Le repas des Anciens aura lieu à la salle des fêtes de Fléac le dimanche 20 janvier 2008.

Il est offert par la municipalité aux personnes nées avant le 31 décembre 1942, ainsi qu'à leur conjoint. Les invitations vous parviendront par courrier.

Pensez à **confirmer votre participation avant le mercredi 09 janvier.**

Ceux et celles qui n'auraient pas reçu d'invitation, voudront bien se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.



LE HAUT DÉBIT SUR LE GRAND ANGOULÊME



**SOLSTICE GRAND ANGOULÊME :
L'Agglomération construit pour vous un Réseau Très Haut débit Fibre optique.**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) jouent un rôle de plus en plus important dans la vie économique, sociale et culturelle. Elles transforment en profondeur les échanges, la production de richesses, les rapports sociaux et ont un impact fort sur l'organisation de nos territoires. Soucieux de donner les moyens d'entrer définitivement dans la Société de l'Information aux habitants de son territoire, la ComAGA s'est engagée dans une action en faveur des TIC, tant en matière de réseaux très haut débit que d'usages.

Pourquoi la ComAGA construit-elle un réseau de télécommunication à très haut débit ?

Notre agglomération a fait réaliser en 2003 et 2005 deux études sur les réseaux de télécommunication. Toutes deux ont montré une réelle insuffisance d'infrastructures sur le territoire et l'absence d'offres alternatives :

- Le réseau existant ne couvrait pas l'ensemble du territoire et ne desservait pas en haut débit tous les habitants dans un délai raisonnable.
- La technologie offerte sur le réseau existant n'était pas homogène et ne proposait pas en tout point du territoire les derniers services offerts par les opérateurs
- L'absence de concurrence ne permettait pas d'obtenir des coûts avantageux pour les utilisateurs.
- Notre agglomération est composée de territoires urbains, péri-urbains et ruraux, dont certains mal desservis. Ces zones ne sont guère rentables pour les opérateurs de télécommunication. Seule l'intervention des pouvoirs publics (et donc de la ComAGA), permet l'égalité d'accès aux technologies les plus performantes, à des coûts attractifs pour tous.

Quels sont les objectifs à atteindre ?

- Eviter, en premier lieu, toute forme de fracture numérique (sociale, économique ou géographique).

- Améliorer le développement et l'utilisation des TIC au quotidien (éducation, économie, administration, santé, etc.).
- Assurer la concurrence entre fournisseurs d'accès, afin :
 - d'obtenir des prestations financièrement attractives pour les acteurs économiques, véritables leviers de l'innovation et de l'investissement
 - d'accéder à des offres de dernières générations, de qualité et à forte valeur ajoutée
 - de renforcer la compétitivité de l'agglomération d'Angoulême et accroître l'attractivité de nos territoires auprès des investisseurs.

Quels sont les avantages technologiques ?

- Le réseau SOLSTICE de la ComAGA permettra un accès dégroupé sur tout notre territoire à une technologie identique et performante : le «triple play» (la transmission de la voix, des données et de la vidéo).

Par exemple, un particulier par sa seule ligne de téléphone recevra, bien entendu, le téléphone, l'Internet à haut débit mais aussi la télévision, des films ou des musiques à la demande... et tous les autres services qui seront développés par les opérateurs de télécommunications quels qu'ils soient.

- Le débit sera de 2Mbits/seconde minimum par abonné, assuré par une couverture hertzienne Wimax (un puissant wifi), et jusqu'à 100 Mbits/s, délivrés par le réseau enterré fibre optique.

Qui sera desservi ?

100 % de la population en wimax (utilisé en priorité pour les usagers non éligibles à l'ADSL).

Le réseau à très haut débit en fibre optique de 125 km desservira en priorité :

- les zones industrielles et zones d'activités commerciales,
- les collèges et lycées publics,
- les sites universitaires,
- les hôpitaux et cliniques,
- les sites publics (mairies, bibliothèques, collectivités locales, administrations d'Etat ...).

Quels sont les délais ?

Les travaux ont commencé au mois d'août 2007. Ils s'étendent rapidement sur le territoire. Les habitants bénéficieront ainsi de ces infrastructures à la mise en service du réseau, fin juin 2008.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Qui fait quoi ?

- La ComAGA a confié la réalisation et l'exploitation du réseau à une entreprise par une procédure appelée «délégation de service public». Il s'agit de la société SOLSTICE Grand Angoulême constituée par le groupement d'entreprises : COVAGE/SOGETREL.
- La ComAGA, via ce délégataire, construit et exploitera le réseau à très haut débit. Il louera ces infrastructures aux fournisseurs d'accès qui le souhaitent (Club Internet, Free, AOL, opérateurs locaux, etc.) afin qu'ils puissent proposer leurs offres commerciales sur tout le territoire.

Sur la commune de Fléac, les travaux de pose de la fibre optique se dérouleront en Décembre 2007.

Pour tout renseignement relatif aux travaux :

Contactez SOLSTICE Grand Angoulême 230, rue des Mesniers - 16710 St Yrieix sur Charente.

Pour tout renseignement relatif aux offres commerciales :

Contactez directement les opérateurs télécom.



Rue Ste Barbe, passage de la fibre optique



COMPOSTER CHEZ SOI, UN GESTE CITOYEN FACILE



Environ 2000 tonnes de déchets d'origine organique pourraient être recyclées chaque année sur l'agglomération. Comment ? En adoptant un geste simple : le compostage à domicile ! Retour sur cette méthode traditionnelle.

Les déchets d'origine organique (les déchets biodégradables tels que les épluchures de fruits et légumes, le papier absorbant, les filtres à café, les restes de table, les résidus de taille et de tonte ou encore les feuilles mortes...) occupent encore une grande place dans nos sacs noirs. En utilisant un composteur de jardin, vous pouvez recycler vous-même et sans difficulté 30% des déchets de votre poubelle et produire un compost de qualité, 100% naturel, pour votre jardin ou vos plantations.

Excellent fertilisant pour vos sols, vous pourrez l'utiliser en mélange avec vos terres de culture ou en paillage pour limiter les apports d'eau en saison chaude ou protéger vos plants du gel l'hiver.



Vous n'avez pas encore de composteur de jardin ? Rien de plus simple : la ComAGA se propose, en partenariat avec l'Ademe et La Région Poitou-Charentes, de vous mettre à disposition **un composteur individuel de jardin** de 400L pour une participation de seulement **20 euros**. Simple et pratique d'utilisation, il est accompagné de son bio-seau (pour faciliter le trajet cuisine/composteur) et d'un guide du compostage.

Vous êtes déjà aguerris au compostage en tas ou préféreriez vous utiliser cette méthode ? N'hésitez pas à demander gratuitement votre bio-seau, un outil simple qui vous permettra de transporter aisément vos déchets d'origine organique au composteur.

Pour en savoir plus sur le compostage individuel ou pour connaître les modalités de mise à disposition de votre composteur ou de votre bio-seau, n'hésitez pas à contacter notre Maître Composteur au :

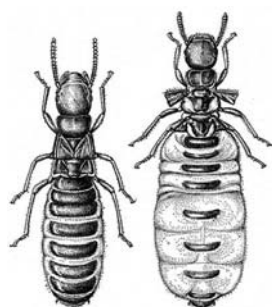
N° Vert 0 800 77 99 20

du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
et le vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adoptez une démarche éco-citoyenne et rejoignez la «communauté des composteurs» !

LÉGISLATION SUR LES TERMITES

S'IL Y A DES TERMITES CHEZ VOUS, IL FAUT EN FAIRE LA DECLARATION EN MAIRIE



Au vu de l'arrêté préfectoral du 8 Mars 2005, afin de permettre aux pouvoirs publics de mieux connaître les zones infectées par les **termites** et d'adapter les moyens de prévention et de lutte, tout habitant (occupant) d'un immeuble contaminé, ou à défaut le propriétaire, est tenu d'en **faire la déclaration en mairie**.

La déclaration doit préciser l'identification de l'immeuble et faire état des indices qui révèlent la présence de termites.

Elle peut à cette fin être accompagnée d'un état parasitaire. Le fait de ne pas effectuer cette déclaration en mairie est passible d'une amende de 450 € (contravention de 3^{ème} classe).

La présence d'autres insectes xylophages que les termites n'a pas à être déclarée en mairie.



ASSEDIC

Simplification des démarches pour les demandeurs d'emploi

Apartir de la mi-novembre, tous les services téléphoniques de l'Assédic ont été regroupés sous un seul numéro, le **3949**.

Cette démarche de simplification privilégie au maximum la gratuité des services :

Ainsi, le choix de la tarification du 3949 a anticipé les recommandations du rapport sur l'accueil à distance dans les administrations. A partir d'un poste fixe, le temps d'attente et les appels sur les serveurs vocaux sont

gratuits. La communication n'est facturée que 11 centimes d'euros par appel et non pas par minute pour les services d'inscription, de renseignements ou de traitement des dossiers faisant appel à l'expertise d'un conseiller Assédic.

S'informer, s'inscrire, consulter son dossier, joindre un conseiller...

Pour les demandeurs d'emploi, communiquer avec l'Assédic devient plus simple.

Le 3949, c'est désormais un seul numéro à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services.

Un espace complet d'information et de services est également en ligne sur

www.assedic.fr

Les Assedic reçoivent les demandeurs d'emploi avec ou sans rendez-vous dans les sites d'accueil de proximité souvent communs avec l'ANPE.





MUR DES DROITS DE L'ENFANT



La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été signée et ratifiée le 20 novembre 1989 par 191 pays. Fléac, devenue «Ville Amie des Enfants» depuis le début de l'année 2007, a tenu à commémorer ce 18^{ème} anniversaire. A l'école primaire, un «Mur des Droits de l'Enfant», a été créé

et inauguré, le 19 novembre 2007, par Jean Dumergue, en présence de M^{me} Marlène Blanchier, représentant Unicef-Charente et de M. Didier Belair,

qui coordonna ce projet participatif des enfants. Au centre de ce mur, un grand tableau offert à l'école, par M^{me} Laure GAUTRY (Styliste/Décoratrice de l'atelier «By my Créations») y trouve parfaitement sa place, de part son thème inspiré des droits de l'enfant.

Ce mur d'expression, situé dans le hall de l'école, est évolutif

et représente le travail de réflexion des élèves sur la situation des enfants dans notre monde.



Laure Gautry



Préau Ecole Primaire : inauguration du «Mur des droits de l'enfant»

TÉLÉTHON 2007 : PARTICIPATION RECORD

Ecole Maternelle : lâcher de ballons



Malgré le mauvais temps du week-end, qui a perturbé quelque peu les manifestations, votre générosité a été exemplaire, puisque nous atteignons cette année un chiffre record de 3 950 €. (Rappel dons 2006 : 2 950 €).

Les deux communes de Linars et Fléac ont fait cause commune pour organiser l'opération Téléthon 2007.

Le démarrage de cette manifestation a commencé, le vendredi à 16 heures à Fléac, par une vente de gâteaux, suivie d'un lâcher de 200 ballons, organisé par les institutrices, enfants et parents de la maternelle de Fléac.

A Linars, même dynamique, à partir de 17 heures, les enfants des écoles, l'AIPEL, le conseil municipal d'enfants, les démonstrations



Linars : départ des randonnées cyclo et pédestre

de Vovinam Viet Vo Dao, le club musical ont précédé le repas rassemblant 170 convives et animé bénévolement par Sylvain. L'apéritif a été offert par la municipalité de Linars.

Le lendemain, de 9h30 à midi, le temps a permis à certains de profiter d'un baptême de voitures anciennes.

Le samedi après midi, changement de décor, c'est sous une pluie continue, que les courageux marcheurs avec les clubs de marche de Linars et Fléac et les cyclistes, encadrés par le Fléac Amical Cyclo, se sont lancés avec témérité pour effectuer leur circuit.



Salle des Sports : 10 heures de foot

A la salle des sports de Fléac, les footballeurs de Fléac proposaient 10 heures de foot non-stop. C'est sans interruption que les équipes se sont succédées, dans la bonne humeur et sous les encouragements d'un public assidu. Un pot de l'amitié, offert par la municipalité de Fléac, à la salle des sports, en présence des bénévoles de l'organisation Téléthon, a permis de faire un bilan extrêmement positif de l'édition 2007.

Un repas, à la salle des fêtes, concocté par Roger et Raymonde, a clôturé dans la bonne humeur cette manifestation.

Merci à tous les donateurs, participants et associations qui se sont mobilisés pour que l'on puisse faire avancer la recherche médicale.

Retenez les dates annoncées pour 2008 : ce sera le vendredi 5 et samedi 6 décembre.



MJC FLÉAC



C'est une merveilleuse année qui s'offre à nous !

2008, ouvre les portes à de beaux espaces de créativité et de réalisations osées, solidaires et conviviales.

Toute l'équipe de la MJC se joint à moi pour vous souhaiter tout le meilleur du monde et faire que le citoyen qui sommeille en nous puisse agir pour sauvegarder le bien vivre de notre territoire.



Parce qu'il est temps de valoriser l'engagement de chacun dans la sauvegarde d'un développement culturel et sportif durable autour de projets variés, la MJC se veut audacieuse et résolument ouverte

sur la richesse de ses habitants. Pour étayer ces propos, nous souhaitons continuer les efforts engagés en 2007 pour donner vie à de nouveaux chantiers éco citoyens.

Notre recherche d'équilibre entre sport, culture et prise en compte de la fragilité de nos ressources naturelles nous oblige à proposer une autre façon de faire au quotidien.

Ainsi, les actions phares de cette nouvelle année tourneront autour de trois grands axes : la pratique sportive de pleine nature, l'élaboration d'une construction écologique et l'éducation à l'éco citoyenneté.

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de s'appuyer sur l'existant.

Programme estival actif

• Lauréat régional 2006 et finaliste 2007 de l'agence pour l'éducation par le sport dans le cadre de «fais nous rêver», la MJC s'est attelée à valoriser le développement du sport sur nos communes.

Allons plus loin encore pour que chacun puisse vivre les pratiques sportives de pleine nature les plus variées.

Avec l'agrément que nous souhaitons, cet été 2008 sera actif et solidaire.

Et pour que nos propositions soient plus représentatives de la diversité des pratiques territoriales, tant au niveau sportif que culturel, nous souhaitons inviter l'ensemble des responsables associatifs de Fléac, Linars et Saint Saturnin lors d'une grande rencontre le **lundi 21 janvier 2008** à 20h30 pour construire, ensemble, les bases d'un programme estival actif et solidaire.



Réunir tous ceux qui veulent faire vivre un été pour tous et prendre part à une opération d'envergure largement relayée par les médias, c'est le pari un peu fou que la MJC souhaite relever avec vous.

Bourses et Appels à projet

• Parce que chaque commune souhaite offrir aux adolescents de 14 à 17 ans les moyens de vivre leurs projets à partir de notre territoire, la MJC en partenariat avec les trois communes s'engage à donner leur place à tous les jeunes qui souhaitent répondre à l'appel à projet 2008. En effet, cette année, à partir des Accueils de Jeunes, l'ensemble des partenaires s'associe pour mettre à disposition des jeunes, qui souhaitent partir en autonomie pendant les vacances d'été (par petits groupes de 3 jeunes minimums, âgés entre 14 et 17 ans), des bourses.

Le principe est simple : **dès le 7 janvier 2008, un dossier de candidature pour participer à l'appel à projet 2008 pourra être retiré auprès de Patrick BERNARD.**



Les jeunes candidats seront accompagnés par des animateurs spécialisés dans chaque Accueil de Jeunes du territoire ou directement à la MJC

pour satisfaire aux exigences du dossier en vue d'obtenir une bourse au départ.

Les bourses mises en jeu pour un montant total de 5000 euros seront attribuées lors d'un jury récompensant les projets les plus originaux les 16 et 17 mai prochain.

L'attribution de ces bourses est sujette à une contrepartie de reportage utilisant des outils multimédia autour de la construction écologique. Sur le principe du dispositif national «Envie d'agir» auquel adhère la MJC en qualité de Point d'Appui Envie d'Agir, cet appel à projet s'inscrit dans la volonté d'accompagner tous les projets jeunes du territoire. Envie de partir, de monter une action festive, sportive, culturelle ou sociale, ici ou ailleurs, la MJC est la structure qui vous aide à rendre possible votre idée. **Dès 11 ans et jusqu'à 30 ans, tout est possible, tout est réalisable !**

Fête du printemps

*«Puisqu'il faut changer les choses
Aux arbres citoyens !
Il est grand temps qu'on propose
Un monde pour demain !»*



C'est avec cet extrait de la chanson de Yannick Noah que nous voulons prendre les choses en main lors de la première fête du printemps que la MJC organise le **vendredi 21 mars** prochain. Qu'on se le dise !

Rétrospective : Marché de Noël

• Objet de récupération à qui on propose une nouvelle vie, papier recyclé et art créatif utilisant des matériaux oubliés, le tout sous des guirlandes de fortune, en bois de récupération, telle était la 4^{ème} édition de notre marché de Noël, qui s'est déroulé le 7 décembre dernier. Ce fut la première étape d'une révolution silencieuse, passée presque inaperçue au milieu de quelques 200 personnes venues dénicher les réalisations de leurs enfants sous un temps pluvieux.



Marché de Noël

L'art de la renaissance des matériaux ou le principe d'une seconde vie : le recyclage s'invite dans les créations artistiques de nos Accueils de Loisirs. Ce n'est pas nouveau, me direz-vous ! certes non, mais réfléchir à une utilisation raisonnée des matériaux pour favoriser l'expression de nos enfants, éviter le gaspillage et préférer les matériaux recyclés, c'est une révolution !

Concours de Peinture : Le land'art

• Aussi, et pas plus tard qu'au prochain concours de peinture et de sculpture des **7 et 8 juin** prochain, le concours sera ouvert aux enfants sur le principe du land'art. L'occasion sera donnée d'ouvrir l'art à l'ensemble de la population.



Le «Land'Art»

La culture au service du développement durable et vice versa, voilà une autre façon d'aborder l'éco citoyenneté !

Sous ces bons auspices, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à nouveau les meilleurs vœux de la MJC pour que cette année soit, pour vous et vos proches, la plus prometteuse possible.

Cordialement Patrick BERNARD

MJC FLÉAC : JUDO



Dojo : bureau du judo

La section judo de la MJC a tenu son AG annuelle le 25/11/2007 au dojo de Fléac.

La matinée a débuté par un entraînement en commun au cours duquel petits et grands judokas se sont divertis sur le tatami.

Durant cette assemblée, le président de la section s'est inquiété de la baisse des licenciés malgré tous les efforts réalisés par les membres du bureau pour dynamiser au mieux la section.

Pour tenter d'enrayer cette baisse, la section va mener au cours de la saison 2007/2008 des animations auprès des centres de loisirs des communes avoisinantes.

Puis Frédéric PICHON, le professeur, a fait état de l'ensemble des résultats sportifs, toutes catégories confondues, ainsi que de la participation des différents licenciés aux stages départementaux et régionaux.

A l'issue de l'assemblée, tous les participants ont été conviés à prendre le verre de l'amitié et à partager un buffet campagnard.



Section judo : A.G. le 25 novembre 2007

ASTRONOMIE : CONFÉRENCES DE ROBERT CARDE

Robert Carde vous présente les conférences qu'il animera au cours du premier trimestre 2008. Ces conférences sont mixtes avec 45 mn d'astronomie et 45 mn de légendes des constellations. Elles ont lieu le vendredi à 20h30 dans un des salons de l'Hôtel Mercure, Place des Halles à Angoulême.

■ **Vendredi 25 janvier :**
LA LUNE (PHASES et ECLIPSES)
- Légendes mythologiques du Scorpion et d'Orion.

■ **Vendredi 29 février :**
LA LUNE ET SES INFLUENCES
- 6 Légendes du Lion et de la Grande Ourse.

■ **Vendredi 28 mars :**
LES PLANETES du SYSTEME SOLAIRE -
Légendes du Sagittaire et de la Petite Ourse

Tarif : 5 € par personne • 2 € - de 10 ans.

Robert Carde a aussi 10 livres à son actif. Les auditeurs peuvent se les procurer sur place.

TENNIS DE TABLE

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE PHASE :

La première phase du championnat départemental vient de se terminer, le vendredi 7 décembre.

Toutes les équipes finissent, honorablement, entre la seconde et quatrième place, de leurs poules respectives.

Avec un effectif de 20 licenciés, pour 4 équipes de 4 joueurs, il a fallu quand même jongler, toute la première phase, pour pallier aux indisponibilités et aux nombreuses absences sur blessures.

La deuxième phase de championnat reprendra le vendredi 11 janvier 2008.

Hormis la compétition, de nombreuses familles sont venues nous rejoindre pour la pratique du Tennis de Table loisirs.

Nous vous rappelons les horaires à la salle des sports : le mardi de 20h30 à 22h30 et le vendredi de 20h30 à 24h00.

Cette année un **nouveau créneau** a été ouvert, **pour les jeunes** de 8 ans et plus, le mardi de 17h30 à 19h00.

Il est encadré par Thomas Mounier, animateur à la MJC.

Renseignements : 05 45 91 24 39.

Equipe 1		
Clas	DIVISION 1 Poule B	Pts
1	CHABANAIS 1	19
2	LUCHAC-CHASSORS 1	19
3	ISLE d'ESPAGNAC 1	15
4	FLEAC 1	13
4	VILLEFAGNAN 1	13
4	MONTMOREAU 1	13
7	TOURRIERS/JAULDES 2	11
8	MANSLE 2	9

Joueurs :
FIRMIN Hervé (60)
KLEEMANN Yohann (60)
PARINET Alexis (60)
BROUILLET Lionel (65)

CLS.

Equipe 2		
Clas	DIVISION 2 Poule B	Pts
1	BAIGNES 2	18
2	FLEAC 2	17
2	T.T.G.F. 8	17
2	GOND PONTouvre 6	17
5	ST GENIS/ROUILLAC 1	15
6	PUYMOYEN 4	11
7	A.S.P.T.T. 1	9
8	CHATEAUBERNARD 5	7

Joueurs :
LOJEWSKI Patrick (60)
CHASSERAUD Eddy (65)
DEJUGNAT Cyril (65)
DINAND Laurent (70)
LAUDE Mickaël N.C.

CLS.

Equipe 3		
Clas	DIVISION 3 Poule D	Pts
1	MAGNAC 2	21
2	LUCHAC-CHASSORS 2	19
3	FLEAC 3	17
4	LA COURONNE 3	15
5	CHATEAUNEUF 2	13
6	ST GENIS/ROUILLAC 3	11
7	PUYMOYEN 5	9
8	MORNAC 4	2

Joueurs :
THIBAUD André (65)
RICHARD Paul (65)
CARTRON Guy (70)
PIAUD Alain (75)
RICHARD Olivier (75)

CLS.

Equipe 4		
Clas	DIVISION 4 Poule E	Pts
1	COGNAC 7	19
2	TORSAC 3	18
3	GOND PONTouvre 11	16
4	FLEAC 4	15
4	LA COURONNE 7	15
6	BRIE/CHAMPNIERS 3	12
7	TOURRIERS/JAULDES 4	10
8	MANSLE 4	0

Joueurs :
MONTAZEL Philippe (85)
LAUDE Philippe N.C.
DANTON Régis (85)
PRIEUR Arnaud (90)
CHABOT Jack-Anthony N.C.
FORT Jacques (75)

CLS.

■ STADE DE FOOTBALL

- **Dimanche 13 janvier**
Fléac A – Baignes
- **Dimanche 20 janvier**
Fléac A – Saint Brice



■ SALLE DES FÊTES DE LINARS

- **Samedi 2 février**
Paroisse : Soirée pôt-au-feu



Louis Prabonneau nous a quittés le 29 avril 2007.

Ce mois-ci, nous publions sa dernière grille.

■ SALLE DES FÊTES

- **Dimanche 13 janvier**
Boxe : Compétition
11h - 17h
- **Dimanche 20 janvier**
Repas des Anciens



Bonne Année à tous !



Etat Civil

NAISSANCES

Le 11/11/07 Lohan VASSEUR

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Néant

Publication

Responsable de la publication : Jean DUMERGUE

Responsable de la rédaction : Alain PIAUD

Photographies : Raymond ARLOT

Rédacteurs : Christine AUDRA, Guy ETIENNE,
Michèle ITANT, Line Ange LAROUSSARIE

Les signes du Zodiaque

Le Zodiaque est comme l'année. Il est partagé en douze parties à peu près égales. Le point gamma, c'est à dire la position du Soleil à l'équinoxe printanier, marque le premier Signe. Les Signes du Zodiaque portent les noms de Constellations dans une position dépassée puisque la procession des équinoxes l'a modifiée dans le ciel. C'est ainsi que le Cancer se trouve maintenant dans celle du Lion, mais rien n'est définitif. D'autre part, la lumière zodiacale est cette faible lueur qui précède le lever du Soleil à l'Est et suit son coucher à l'Ouest. Elle est due à la diffusion de la lumière solaire sur un nuage de poussières en forme de lentille.

Question : Le Zodiaque c'est aussi la bande de la sphère à l'intérieur de laquelle s'effectuent les mouvements apparents de la Lune et des Planètes. A l'exception d'une seule. Laquelle?

HORIZONTALEMENT :

- I) Le neuvième, c'est aussi une plante aquatique.
- II) On n'ira pas, c'est selon ; Peut-être de calme, de verdure.
- III) Le diner de Médor ; La lune et le ciel.
- IV) En plus.
- V) Précède le Signe du Capricorne.
- VI) Divinité marine ; Possédées.
- VII) Son chef-lieu possède une école dentelière ; Précieux.
- VIII) Venu parmi nous ; Le sixième Signe.
- IX) Souverain ; Soleil souverain.
- X) Entre le 21 mai et le 22 juin ; Chef lieu de Canton en Seine-Maritime.

VERTICALEMENT :

- 1) Signe du Zodiaque (sept.-oct.) ou Constellation.
- 2) Le même que le VII horizontal, mais à remanier.
- 3) Américain armé ; Constellation boréale ; Deux lettres de St Rémy.
- 4) Dans un chant révolutionnaire ; Cardinaux.
- 5) On y fait la grève ; Pronom ; Par.
- 6) Grave s'il est dans la caisse.
- 7) Peut être conditionné ; Ceux de l'oncle Picsou sont intenables.
- 8) Ré ou Oléron ; Sa Sainteté.
- 9) ... des vents ou des Sables ; Affamé.
- 10) Plus ; Deuxième Signe, d'un mâle entier.

Problème N° 167

Solution dans le prochain numéro de *Fléac Contact*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II		■				■				
III			■							■
IV		■		■	■	■	■			
V									■	
VI				■					■	
VII					■			■		
VIII			■							
IX	■					■		■		
X								■		

Solution du numéro 166

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	R	U	S	■	S	O	I	E	S
II	U	■	S	I	R	E	N	E	S	■
III	I	O	■	F	I	N	S	■	■	■
IV	T	R	E	F	L	E	■	■	A	B
V	E	■	R	L	S	■	■	■	L	A
VI	S	■	R	E	A	■	M	■	L	R
VII	■	H	E	R	N	I	E	■	L	A
VIII	N	U	■	A	■	■	T	O	O	F
IX	U	E	■	I	N	C	A	R	N	E
X	L	E	N	T	I	L	L	E	S	■

Solution du n° 166 : C'est Paul MORAND dans «Rien que la Terre» qui écrivit : «C'était une jeune fille d'aujourd'hui, c'est à dire, à peu près, un jeune homme d'hier».